



Commune de MUILLE-VILLETTE

Date de la
convocation :
18/04/2025

Nombre de
conseillers
municipaux :
13

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2025

Présents : MM. BALIQUE Xavier, BERTON François, BOURBIER Fabien, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Eric, CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Claude.

Absents : MM. POULLE Inès

Procurations : M. TREFCON Arthur à M. SLOSARCZYK Eric

Secrétaire de séance : M. BOURBIER Fabien

Le Conseil Municipal de Muille-Villette, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 18 avril 2025 à 19h00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian SLOSARCZYK, Maire.

Délibération n°1 – Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte de gestion 2024 présenté par le receveur municipal, constate sa conformité avec les écritures de l'ordonnateur.

Le compte de gestion est approuvé à 8 voix contre 4.

Délibération n°2 – Approbation du Compte Administratif 2024

Le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée par Monsieur SLOSARCZYK Éric.

Le Conseil adopte le compte administratif 2024, conforme au compte de gestion :

- Recettes de fonctionnement : 830 028,85 €
- Dépenses de fonctionnement : 737 567,17 €
- Excédent de fonctionnement : 92 461,68 €
- Recettes d'investissement : 92 233,06 €
- Dépenses d'investissement : 284 920,70 €
- Déficit d'investissement : -192 687,64 €
- Excédent global : 100 225,96 €
- Restes à réaliser d'investissement : Néant en recettes / 22 250,63 € en dépenses

Le compte administratif est adopté à 8 voix contre 4.

Délibération n°3 – Affectation du résultat 2024

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024, soit 551 423,16 €, en section de fonctionnement (article R002) pour l'exercice 2025.

Voté à 8 voix contre 4.

Délibération n°4 – Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil décide de maintenir les taux communaux en vigueur :

- Taxe foncière bâti : 37,30 %
- Taxe foncière non bâti : 20,87 %
- CFE : 13,84 %
- Taxe d'habitation : 15,57 %

Voté à 8 voix contre 4.

Délibération n°5 – Budget Primitif 2025

Le budget primitif 2025 est adopté comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 322 927,97 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement : 1 108 788,13 € en dépenses et recettes

Vote à 8 voix contre 4.

Délibération n°6 – Subventions communales 2025

Le Conseil municipal accorde les subventions suivantes aux associations, pour un total de 15 484 €, dont notamment :

- YOKIS : 4 178 € exceptionnellement pour leur vingtième anniversaire
- PPCM : 1 600 €, valeur d'une table de ping-pong

Une enveloppe de 458 € reste prévue pour subventions exceptionnelles.

Voté à l'unanimité.

Délibération n°7 – Embellissement du poste ENEDIS (rue Nouvelle)

Le Conseil approuve le projet de fresque artistique sur le transformateur ENEDIS de la rue Nouvelle, sur le thème du cavalier muillois triplement médaillé olympique, Guy Lefrant. La dépense sera avancée par la commune et remboursée par ENEDIS.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour à 20h20.

Pour copie conforme,

Fait à Muille-Villette, le 22 avril 2025

Le Maire,

Florian SLOSARCZYK